

DECLARATION INDIVIDUELLE D'IRRIGATION ANNEE : 2025

(SI dérogation accordée par l'INAO pour irrigation dès à présent et avant le 15 septembre)

REF.01.08
Date de MAJ :
14/11/2024

A adresser IMPERATIVEMENT à CERTIPAQ et à l'ODG au plus tard 2 jours avant l'irrigation

CERTIPAQ – 225 rue Marcel Valérian – ZA Grange Blanche 84350 COURTHEZON – Téléphone : 04 32 80 70 60 – Email : declaration@certipaq.com

SYNDICAT DES VIGNERONS DE RASTEAU – ODG – 1 place de l'Eglise 84110 RASTEAU

Téléphone : 09 62 50 02 16 – Email : secretariat-odg@aocrasteau.fr

NOM / RAISON SOCIALE			
ADRESSE / TELEPHONE			
NUMERO CVI		SUPERFICIE EN AOC DE L'EXPLOITATION	

PARCELLES CONCERNEES (RAPPEL : vous devez avoir fait une déclaration préalable des parcelles irrigables)

AOC	COMMUNE	SECTION	N° de PARCELLE	SURFACE	CEPAGE	CHARGE POTENTIELLE (kg/ha) ESTIME avant irrigation

FAIT A :

LE

SIGNATURE :